

## Bâtir en favorisant la biodiversité ?

Prise en compte de la nature dans l'aménagement

Témoignage de la métropole du Grand Nancy



- **En amont de l'aménagement :**

- Les dispositifs déjà mis en œuvre dans les PLU
- L'étude TVB en cours en lien avec le futur PLUi HD

- **Dans le cadre de l'aménagement :**

- Une démarche très intégrée
- Exemples de l'écoquartier Biancamaria et de la ZAC Bois La Dame

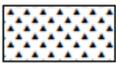
- **En parallèle : Pédagogie, Formation, Animation ...**

# Les dispositifs déjà mis en œuvre dans les PLU

## Zonage en zone N Naturelle



+ Art. L.113-1 du Code de l'urbanisme : Les P.L.U. peuvent classer comme **espaces boisés**, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer...



Élément naturel à protéger ou à mettre en valeur

Exemple : PLU de Heillecourt

+ Art. L151-23 : Le PLU peut fixer des **protections d'espaces verts ou naturels** au titre de l'écologie ou du maintien des corridors écologiques.



Espace vert protégé

Exemple : PLU de Nancy, Vandoeuvre, etc.

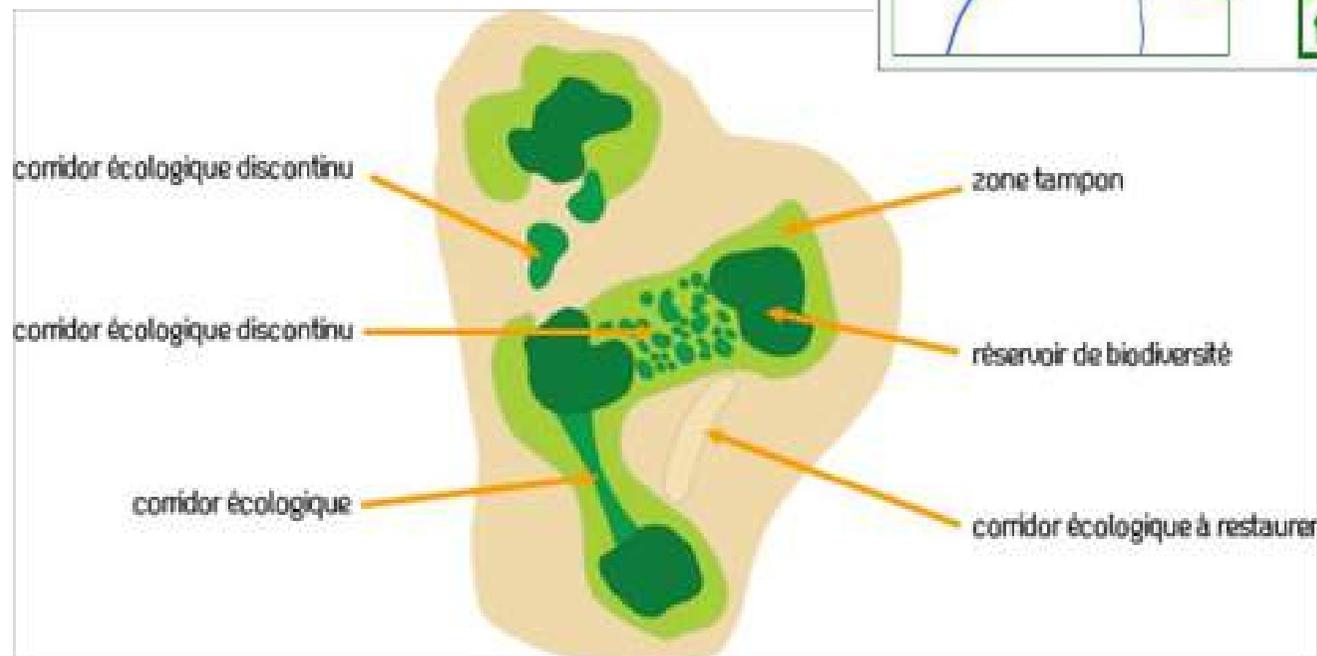
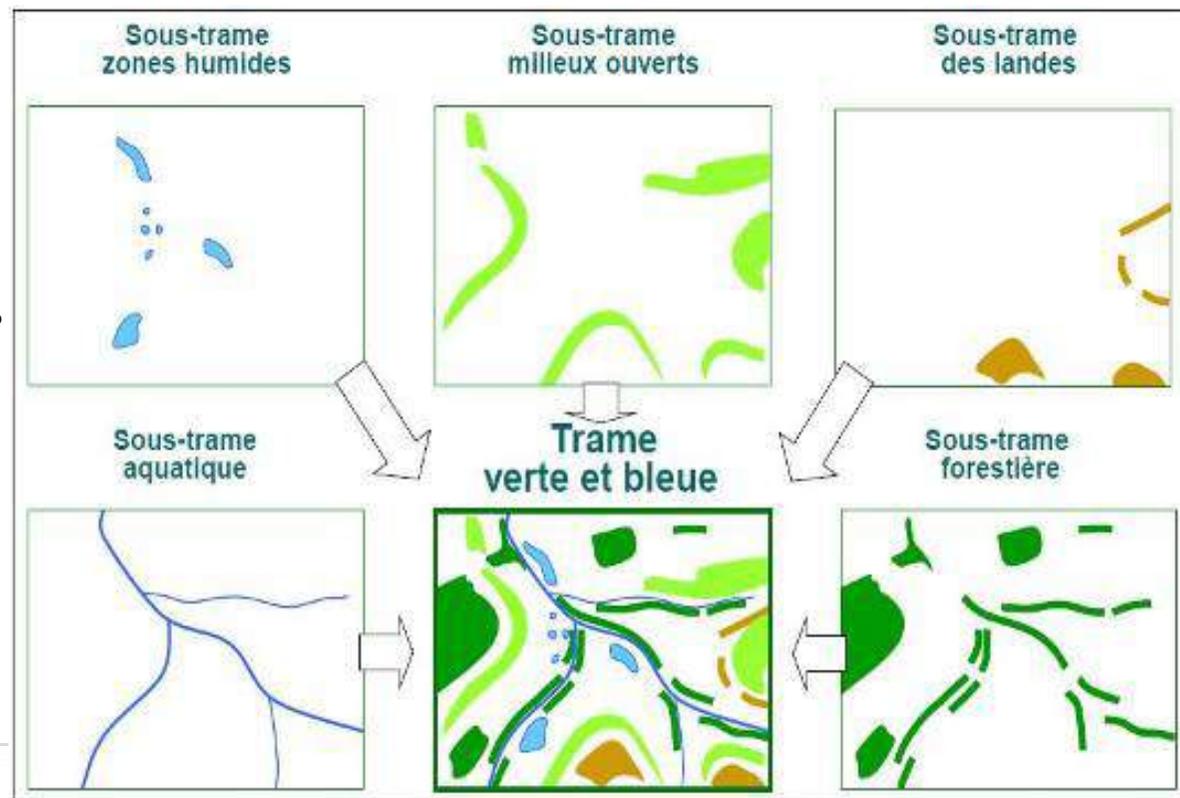
+ Art. R151-39 : Le PLU peut fixer des « **espaces verts protégés** », qui sont en réalité des zones *non aedificandi*, au même titre de la possibilité de réglementer la volumétrie et l'implantation des bâtiments

+ Article 13 des règlements : Instauration de coefficient de pleine terre (notamment pour la gestion des eaux pluviales par infiltration)  
> **Aujourd'hui appelé « coefficient de biotope » Art L151-22 / R 151-43**

+ Art. L151-41 / R 151-43 : au besoin, le PLU peut définir des « **emplacements réservés aux espaces verts** » ainsi qu'aux espaces nécessaires aux continuités écologiques, en précisant leur destination et les collectivités, services et organismes publics bénéficiaires > **A expérimenter dans le cadre du PLUi HD**

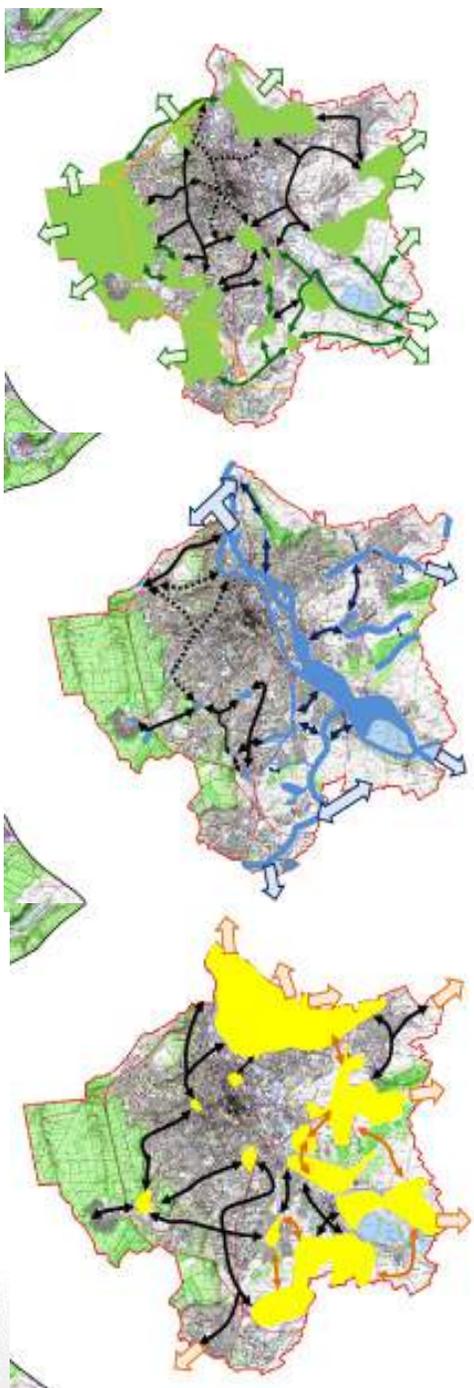
# L'étude TVB en lien avec le PLUi

✓ De l'occupation du sol ...



✓ à la modélisation, pour l'identification des « réservoirs » et des « corridors »

# L'étude TVB en lien avec le PLUi



- ✓ Démarche itérative pour les 4 sous-trames (forestière, humide, ouverte et thermophile)
- ✓ 1 étude, 2 objectifs : le PLUi et le programme d'actions



PLUi :

1. Eviter
2. Réduire
3. Compenser

Programme d'actions :

1. Préserver
2. Restaurer
3. Valoriser

# Un démarche d'aménagement très intégrée

- ✓ Valorisation des paysages depuis 2003
- ✓ Gestion des eaux pluviales depuis 2006
- ✓ Préservation et mise en valeur de la biodiversité depuis 2008 et renforcement en cours
- ✓ Prise en compte des usages ludiques et sportifs en développement
- ✓ Etc...

## → Un management de projet inter-services renforcé

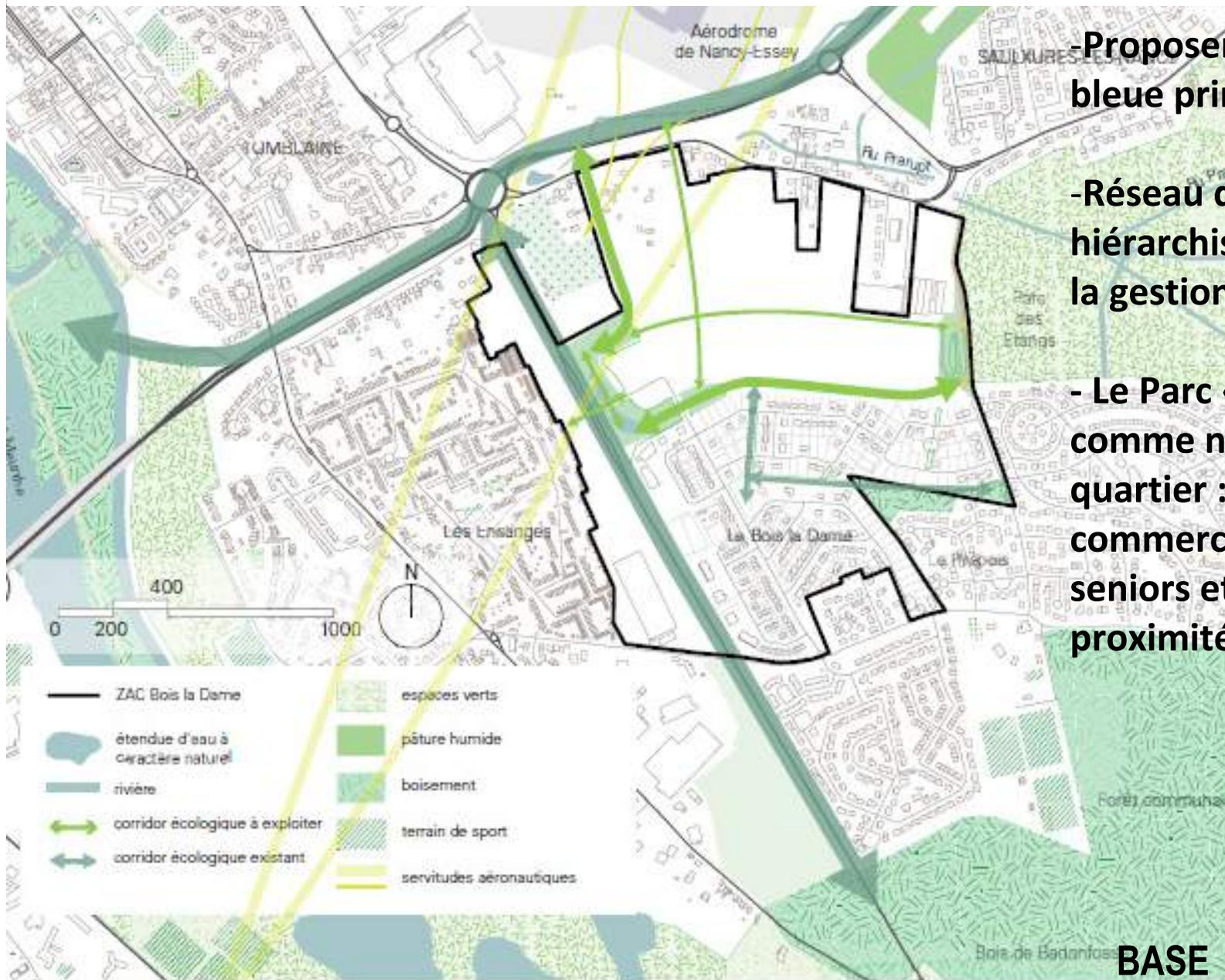
Ex : Séminaire inter-services métropolitains sur les protections environnementales en octobre 2016

## → Une coordination avec les aménageurs/constructeurs renforcée (en plus du traité de concession contractuel)

Ex : Création d'un guichet unique + protocole en 2017

# Exemple : ZAC Bois La Dame à Tomblaine

→ S'appuyer sur le paysage et les milieux naturels existants  
Ruisseau du Prarupt et Parc des Etangs...



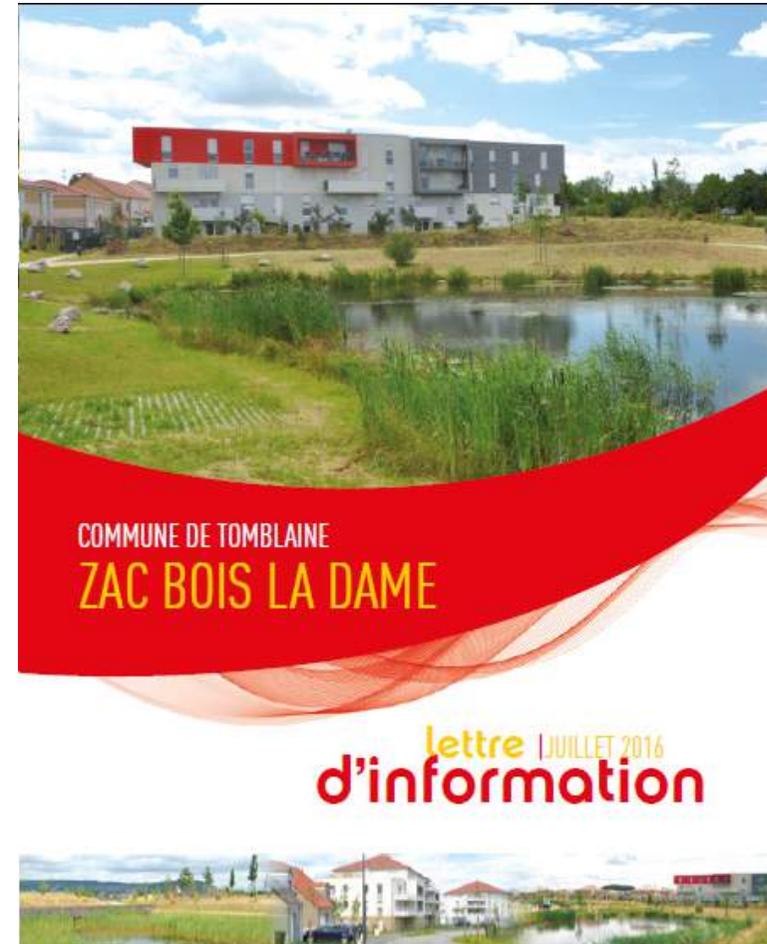
- Proposer une trame verte et bleue principale vers la Meurthe

- Réseau d'espaces publics hiérarchisés et intimement lié à la gestion des eaux pluviales

- Le Parc « Georges Brassens » comme nouvelle centralité du quartier : groupe scolaire, commerces, hébergement seniors et locatif social à proximité...



# Exemple : ZAC Bois La Dame à Tomblaine



métropole  
GrandNancy

 solorem

Commune de  
TOMBLAINE

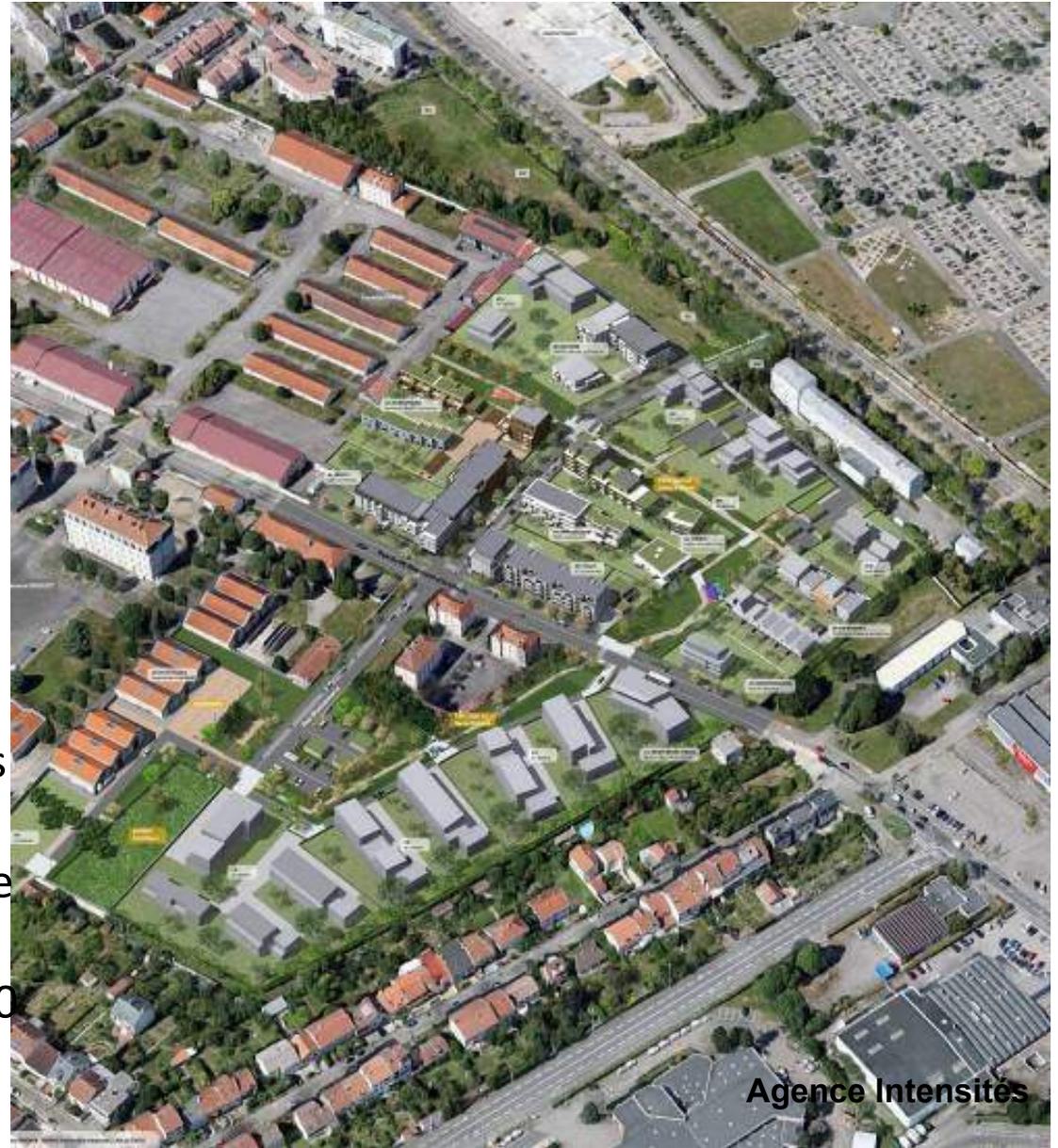
Première réflexion sur l'articulation des compétences communes / communauté urbaine au niveau de la gestion d'espaces verts avec des fonctions hydrauliques et écologiques...

 solorem

métropole  
GrandNancy

# Exemple : Ecoquartier Biancamaria à Vandoeuvre

- Réalisation du Parc Prouvé en amont pour relier le quartier et pour les futurs habitants
- Le concept « d'habiter le parc infiltré »
  - un parc linéaire de 12 000 m<sup>2</sup> « s'infiltrant » dans le quartier pour bénéficier à un maximum d'usagers plutôt qu'un parc isolé,
  - le parc assure « l'infiltration » des eaux pluviales,
  - le parc « s'infiltré » vers les parcelles privées qui ont des obligations de maintien en pleine terre pour la plantation d'arbres de haute tige complémentaire à ceux du parc,
  - L'aménagement de jardins partagés de 2 500 m<sup>2</sup> et d'un verger collectif de 500 m<sup>2</sup>.

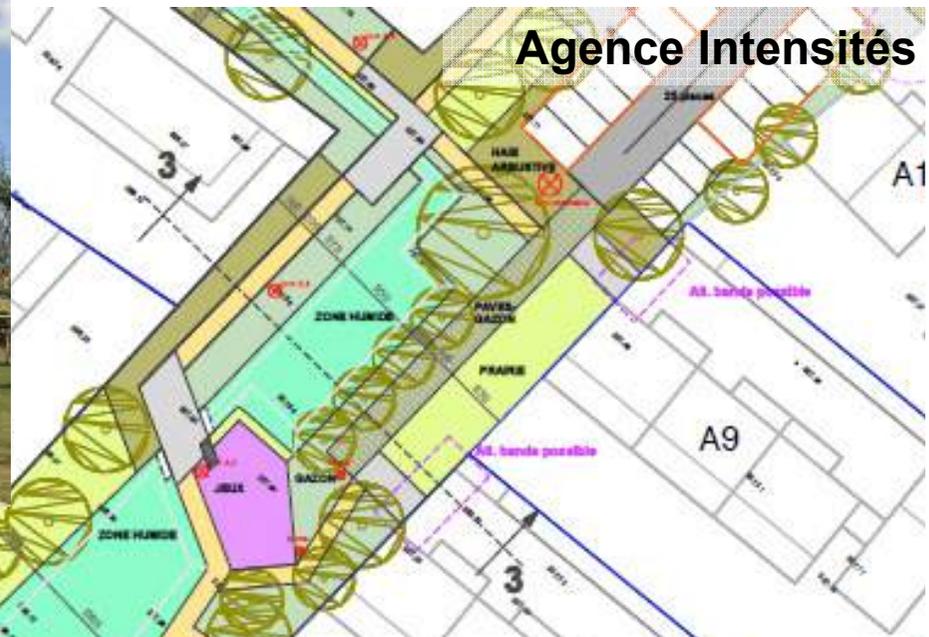


Agence Intensités

Premier parc rétrocedé au Grand Nancy



# Exemple : Ecoquartier Biancamaria à Vandoeuvre



## Indicateurs écoquartier :

- Environ 7m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitants
- 51% de surfaces végétalisées non imperméabilisées
- Densité de 80 logements à l'hectare



# Pédagogie – Formation – Animation

**Une politique d'écologie urbaine renouvelée depuis quelques années et renforcée par la transformation en métropole**

- Organisation d'un séminaire pédagogique « T.V.B.-Nature en Ville » en mai 2016
- Dans la cadre du passage en métropole le 1er juillet 2016, le Grand Nancy devient compétent de plein droit pour les « actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager ». Il se voit également confié la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).
- Recrutement d'un technicien depuis septembre 2016, grâce au soutien de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle pour mettre en œuvre des actions de gestion et de valorisation des ENS et zones humides

JOURNÉE D'ÉCHANGES



**TRAME  
VERTE  
ET BLEUE**  
ET NATURE EN VILLE

10 MAI 2016 / 8H45 • 15H30  
CPIE DE NANCY - CHAMPENOUX



© BASTEN SITTLER, « LA TOURNAI MÉSANGES »  
1<sup>er</sup> prix du concours photo du Grand Nancy - La Nature en Ville - (2015)

